

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 28 (1964)
Heft: 111-112

Artikel: Sur l'origine de quelques mots français
Autor: Arveiller, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUR L'ORIGINE DE QUELQUES MOTS FRANÇAIS

Acuponcture. Les *Datations et Documents lexicographiques* publiés par B. Quemada et P. J. Wexler (Paris, 1959), I, s. v., remarquent que le mot n'a pas été relevé par les dictionnaires étymologiques récents, sauf le *DG*. Premiers emplois français cités : *acupuncture*, dans trois ouvrages de 1819. Une note de M. Wexler précise : « Le premier *Traité de l'acupuncture* par un Français est celui de J. Cloquet, 1826, précédé d'un an par la traduction de celui de J. M. Churchill ».

Le *DG* donne le mot français pour « composé avec le lat. *acus*, aiguille, et *punctura*, piqûre ». Cf. l'étymologie fournie pour l'anglais *acupuncture* par l'*OED* : « f. L. *acū* with a needle + PUNCTURE ». En réalité, la composition ne s'est pas faite au niveau du français ou de l'anglais. *Acupuncture* est une création du latin médical, due au Hollandais W. ten Rhyne. Celui-ci fut le second en date des savants occidentaux, si l'on en croit le Dr R. de la Fuÿe (*Traité d'Acupuncture*, 2^e éd., Paris, 1956 ; I, p. 34), à écrire un livre sur la médecine d'Extrême-Orient. Médecin à Batavia, il avait fait avant 1674 un séjour au Japon et s'était initié aux pratiques médicales de ce pays. Voyez sur le personnage la *Biographie universelle* de Michaud et la *Nouvelle Biographie générale* de Hoeter, s. v. Quoi qu'il en soit, W. ten Rhyne fit paraître à Londres, en 1683, un ouvrage intitulé *Dissertatio de arthritide ; Mantissa schematica de acupunctura. Orationes tres : de chymiæ et botaniceæ antiquitate et dignitate ; de physiognomia ; et de monstris.*

Le français *acupuncture* est évidemment emprunté au latin *acupuncture*. L'*Histoire de la Chirurgie* de F. Dujardin, dont le premier tome est publié à Paris en 1774, ne parle encore que de « la ponction avec les éguilles » (I, p. 88). Il indique pour sources, en note, à propos de cette pratique, l'ouvrage cité de Ten Rhyne (p. 90, 95, 97) et aussi les *Amoenitates exoticae* de Kaempfer (*Amoenitatum exoticarum politico-physico-medicarum Fasciculi V*, Lemgoviae, 1712), où l'on ne lit pas *acupuncture*, mais « puncturam » (p. 585), « acupungentes » (ibid.), « leges punctoriae » (p. 587), « locus et profunditas punctionis » (ibid.). En revanche, un article de Vicq d'Azyr

francise le mot latin en 1787, dans l'*Encyclopédie méthodique*, Paris et Liège, (*Médecine*, I, p. 184) : « *Acupuncture, Acupunctura.* s. f. *Operation medico-chirurgicale*, consistant dans une espèce de piqûre qui se fait avec des aiguilles, dont on se sert pour percer les parties souffrantes, dans la vue de guérir un grand nombre de maladies ». L'article, copieux, n'est rien moins qu'original et n'est d'ailleurs pas donné pour tel : « c'est à Kaempfer et à Ten-Rhyne que nous devons des renseignemens sur ce sujet » (p. 184), « Nous invitons ceux qui désireront avoir une connaissance détaillée des parties du corps sur lesquelles les orientaux pratiquent l'*acupuncture*, et sur lesquelles ils allument le moxa, à jeter les yeux sur les figures qu'on trouve dans les ouvrages de Kaempfer, de Ten-Rhyne, ou même dans le premier volume de l'*histoire de la Chirurgie*, par M. Dujardin » (p. 187, n. I). Les volumes consacrés à la chirurgie, dans la même *Encyclopédie*, sont rédigés par De la Roche et Petit-Radel. Au tome I (1790), l'article *Acupuncture*, fort bref, renvoie aux mêmes auteurs (I, p. 59).

Le mot fait son apparition dans les dictionnaires généraux, à notre connaissance, en 1803 : « *Acupuncture* », chez Boiste, *Dictionnaire universel*, vocable précédé de la croix marquant une addition. Définition : « piqûre avec des aiguilles ». Avant les traités de Churchill et de Cloquet, le Dr L.-V.-J. Berlioz, père du musicien, publia des *Mémoires sur les maladies chroniques, les evacuations sanguines et l'acupuncture* (Paris, 1816).

Le *Dictionnaire général* de N. Landais (1834) écrit encore *acupuncture*, mais le *Dictionnaire de l'Académie*, l'année suivante, orthographie *acuponcture*, suivi par Littré. C'est cependant l'orthographe *acupuncture*, encore mentionnée par le *DG*, qu'utilise le Dr de la Fuyé, spécialiste français connu, dans l'important ouvrage cité et dans le volume 705 de la collection *Que sais-je ?* (P. U. F., Paris, 1956), consacré au même art.

Les dérivés *acupuncteur* et *acupuncturer* se lisent dans la 7^e édition du dictionnaire de Boiste, parue en 1829 ; le signe = qui les précède indique qu'il s'agit d'additions de J. M. Maury, « continuateur ».

Belladone. Le *Dictionnaire étymologique* de Bloch-v. Wartburg signale que *belladone* (1733), nom de plante attesté aussi sous les formes de *bella-dona* et de *belle dame* (1762), est emprunté au latin des botanistes *belladonna* (Tournefort), pris lui-même à l'italien *belladonna* ; que la plante est ainsi nommée, d'après le dictionnaire de l'Académie (1762), parce qu'« en Italie on en compose une espèce de fard ». Dauzat indique la même origine ; il

date le mot latin de la fin du XVII^e siècle, le mot français de 1762 (*belladonna*, Acad.). Enfin le *DEI* précise : « Il nome di *belladonna*, che è riferito anche dal Mattioli (1574) e dal Clusio (1583), fu introdotto nella bot. dal Tournefort ed è stato tradotto in fr. con *belle dame* e *belladeno*, a. 1762 ». La dernière forme, victime d'une coquille, doit évidemment se lire « *belladone* ».

L'histoire du mot n'est pas simple. Si c'est un mot d'origine italienne qui désigne, dans notre langue, une plante qui n'est point rare en France, l'*Atropa belladonna* L., c'est que l'ouvrage de Mattioli publié en 1554 eut un retentissement considérable dans le monde savant. Il s'agit de l'in-folio intitulé *Commentarii in libros sex Pedacii Dioscoridis Anazarbei, de medica materia* (Venetiis). Nous y lisons : « eam plantam, quam herbariorum uulgus Solatrum maius nominat, Veneti uero uulgo Herba bella donna » (p. 476) et « fit ut plantam hanc, quae uulgo Bella donna uocatur, in nullo Mandragorae genere legitimè referendam putem » (ibid.). Aucun doute que le mot ne soit, les deux fois, une citation de l'italien, ou, plus exactement, du vénitien. Il en va de même dans la traduction, maintes fois réimprimée, du livre de Mattioli, que donna Du Pinet au public français, *Les Commentaires de M. Pierre André Matthioli Medecin Senoys*, Lyon, 1561. Nous y lisons en effet, p. 351 : « le grand Solatrum des Iardins, ainsi nommé par les herboristes, et des Venitiens, Herba bella donna » et « Et par ainsi il n'est possible que ce grand Solatrum, que les Italiens appellent Bella Donna, soit mis au ranc des Mandragores ». Mais une traduction ultérieure, due à Des Moulins (*Commentaires de M. Pierre André Matthiole*, Lyon, 1572) va, pour la première fois, faire passer au français le nom de la plante. Le terme est d'abord cité, p. 578, conformément au texte rédigé en latin : « prenent ce que les Herboristes appellent le grand solatrum, les Venitians, Herba belladonna, pour le solanum dormitif ». Mais ensuite, p. 579, le mot, tout en gardant sa forme, est employé comme un mot français : « D'où s'ensuit que cette belladonna ne peut estre espece de mandragore ». Bien mieux, une gravure, p. 578, représente la plante, et la légende en est : « *BELLEDAME* », forme que nous retrouvons à la table, à côté de : « Belle dame ». Le mot est donc passé une première fois de l'italien au français, en 1572, sous les formes de *belladonna*, *belle-dame*, *belle dame*. Ces attestations sont isolées.

Peu après, un lecteur attentif de Mattioli va faire passer le nom italien de la plante au latin des botanistes. Il s'agit de L'Escluse, dit Clusius, dont les ouvrages de botanique et de zoologie sont cités par tous les naturalistes

jusqu'à Buffon compris. En 1574 paraît à Anvers *De Simplicibus medicamentis ex Occidentali India delatis, quorum in medicina usus est. Auctore D. Nicolao Monardis Hispalensi Medico ; Interprete Carolo Clusio Atrebate.* Le texte est traduit de l'espagnol, mais L'Escluse le fait suivre de commentaires. Anvers voit également la publication, en 1583, d'un traité original du même savant, *Rariorum aliquot Stirpium per Pannoniam, Austriam, et vicinas quasdam Prouincias obseruatarum Historia*, où l'estime de l'auteur pour Mattioli se marque par l'adoption de noms de plantes tels que *Flammula Matthioli*, p. 296, *Dentaria Matthioli pentaphyllos*, p. 451, etc. Nous lisons dans le premier ouvrage, au chapitre « Tabaco », pp. 27-28 : « Alterum paulo minore est folio, Solano, quod Bellam donam vulgo vocant, simili ». On voit que le mot étudié est encore attribué à une langue vulgaire, non précisée, mais qu'il se soumet à la déclinaison latine, ce qu'il ne faisait pas chez Mattioli. En 1583, L'Escluse rappelle, p. 504 : « *Solani* porro genus illud, quod apud vulgus Italorum *Bella donna* nomen obtinuit, multis Pannoniæ et Austriæ siluosis montibus sponte prouenit » ; mais, fait essentiel, la figure de la plante, p. 503, est accompagnée de la légende « *Bella donna* », et toutes les légendes du livre sont en latin. *Bella do(n)na* est donc peut-être déjà un mot latin en 1574 ; c'en est sûrement un en 1583. Les botanistes postérieurs à L'Escluse ne s'y trompèrent d'ailleurs pas, dans leurs listes des noms savants de la plante, à commencer par G. Bauhin qui, dans son *Pinax Theatri Botanici* (Basiliæ Helvet., 1623), signale en bonne place parmi les noms latins ou grecs du « *Solanum μελανωκέρασος* » : « *Belladonna*, Clus. pan. (= Clusius, *Pannonia*) », p. 166. On notera que Bauhin, quoiqu'il prétende citer L'Escluse, fait du nom de la plante un nom simple.

Le texte de 1574 fut réédité dans un livre paru à Anvers en 1593, qui groupe les adaptations latines, dues à L'Escluse, des ouvrages de Garcia da Orta, Acosta et Monardes. Nous y retrouvons le passage cité p. 339. Le recueil de 1593 fut traduit en français par A. Colin, qui intitula cette version : *Histoire des Drogues* (Lyon, 1602). Pour la seconde fois le nom étudié peut être considéré par le lecteur comme un mot français ; on trouve en effet, à la p. 540 de cette édition : « L'autre espece à (sic) les feuilles un peu plus petites, ressemblant fort au Solane, qu'on appelle communément *Belladonna* ». Mais cette attestation est elle aussi isolée ; elle n'a pas suffi pour faire passer le terme dans le français des botanistes. La version française du gros traité de Daléchamps, *Histoire générale des Plantes* (Lyon, 1615), II, p. 576, donne « *Herba bella donna* » pour vénitien et

« Belladonna » pour italien. Dans les *Elemens de Botanique* de Tournefort, parus à Paris en 1694, le vocable « Belladona » (I, p. 68 et II, planche 13) est latin ; le grand savant indique d'ailleurs où il a trouvé le nom qu'il utilise : « Belladona Clusii Pann. 503 » (I, p. 68), ce qui nous renvoie bien au premier emploi sûrement latin du mot.

Le terme étudié devient à nouveau un mot français, mais, cette fois-ci, définitivement, dans le *Traité universel des Drogues simples* de Nicolas Lémery (Paris, 1698). On y lit sous le titre latin de *Belladonna*, p. 98, la phrase : « La Belladona est narcotique » ; le mot, non souligné, y est employé comme mot français ; il est d'ailleurs relevé à la « Table des noms françois », en fin de volume, orthographié « Bella dona ». Il paraît assuré que c'est cet ouvrage, réédité en 1714, 1727, 1733, etc., qui acquit *bella-donna* à la langue des gens instruits. Le *Dictionnaire de Furetière* (éd. de 1727) a un article *Belladona* dont l'énoncé reproduit, parfois littéralement, le texte de Lémery.

Il est essentiel pour l'histoire du mot, dans ces conditions, de connaître la source ou les sources de Lémery. Lui-même indique, sous le titre de son article, les divers noms scientifiques donnés à la plante par ses devanciers ; tous sont du type *Solanum* + adjectif, sauf « *Mandragora* », utilisé par Théophraste et Dodoens, et « *Belladonna* »; attribué à L'Escluse : « *Belladonna, Clus. Pan.* » ; Lémery marque donc ainsi qu'il suit sur ce point la nomenclature de Clusius. Il faut ajouter que la description de Lémery est presque entièrement tirée, et parfois traduite littéralement, d'un gros ouvrage de botanique, qui figure d'ailleurs à la bibliographie du *Traité universel des Drogues* : l'*Historia Plantarum universalis*, de J. Bauhinus et J. H. Cherlerus (3v., Eburoduni, 1650-1651). Comparez par exemple : « *foliæ Solani hortensis formâ, non sinuata, et plus quam duplo, triploque maiora* » (*Hist.*, III, 2^e p., p. 611), et : « feuilles qui ont la figure de celles du *Solanum* ordinaire, mais deux ou trois fois plus grandes et larges » (*Traité*, p. 98), ou : « *flores striati ex foliorum alis concaui, Campanularum instar, in quinque laciniias diuisi* » (*Hist.*, ibid.), et : « ses fleurs sortent des aisselles des feuilles, [...] elles ont la figure d'une cloche, découpée ordinairement en cinq parties » (*Traité*, ibid.). Ces citations sont tirées du chapitre de l'*Historia* intitulé « *Solanum manicum multis, siue Bella donna* » ; la table du tome adopte l'orthographe « *Bella dona* ». Il n'est pas douteux que les auteurs de l'ouvrage n'aient pris la dénomination *Bella do(n)na* aux livres de L'Escluse ; ils signalent en effet que ce dernier « *Solanum lethalis et Bellam donnam inscribit* » (III, 2^e p.,

p. 612) et reproduisent la liste des noms savants du *Pinax* de G. Bauhin, où la dénomination étudiée est attribuée au seul Clusius : « *Bella donna Clus. pan.* » (*ibid.*). Il faut noter enfin que l'*Historia* se fait l'écho d'une remarque de Camerarius, qui va ainsi passer chez Tournefort, Lémery, et dans les dictionnaires français, à commencer par le *Dictionnaire de Furetière* (1727) : « *Camerarius, cui Solanum maius dicitur, Bellam donnam Italis vocari ait, quod succo illius mulieres faciem decorant* » (*ibid.*). On sait que Camerarius (J. Kammermeister) est l'auteur d'un *Hortus medicus et philosophicus* (Francofurti ad Moenum, 1588), où l'on peut lire en effet, p. 163 : « *Bella Donna Italorum, cum succo enim illius mulieres faciem decorant* ».

Si donc *Belladone* s'écrit en français avec un seul *n*, en dépit de son origine, c'est que Lémery adopta, parmi les diverses formes déjà attestées en latin, la forme *Belladona*, dont il fit un mot français (1698) ; ce dernier vocable, enregistré par le *Dictionnaire de Furetière* (1727), ne pourra se franciser davantage que par la substitution d'un *-e* à l'*-a* final (1733, selon Bloch-v. Wartburg) ou par la traduction. Le *Dictionnaire universel* de Trévoux (1752) présente à son tour la forme *belle-dame*, alors que l'article reproduit textuellement, ou très peu s'en faut, des éléments pris à Lémery. Nous en citerons le début : « Plante qui pousse plusieurs tiges à la hauteur de quatre pieds, grosses, rondes, rameuses, velues, d'un rouge obscur ». Texte de Lémery : « Est une plante qui pousse plusieurs tiges à la hauteur de quatre pieds, mediocrement grosses, rondes, rameuses, de couleur rougâtre obscure, revêtues de feuilles [...] un peu velues ». L'article se termine d'ailleurs par la citation : « Lémery dit que les Italiens lui ont donné le nom de *Bella donna*, parce que les Dames s'en servent pour embellir leur peau ».

En résumé, il y a eu trois emprunts (1572, 1602, 1698), et seul le dernier a eu des conséquences importantes pour la langue. C'est Mattioli qui fait connaître au monde savant le nom italien de la plante (*bella donna*, donné comme vénitien, 1554). Il passe de l'italien au français chez Des Moulins (1572) : *belladonna*, *belledame*, *belle dame*. Peu après, L'Escluse fait du mot italien un terme latin de botanique (peut-être 1574, sûrement 1583). C'est aux formes de L'Escluse (*bella dona*, *bella donna*) que remontent, directement ou non, les formes françaises que l'on rencontre ensuite (1602, 1698). *Belladonna* est sans doute déjà un mot français chez A. Colin (1602) ; mais c'est là encore un emploi isolé. Lémery, enfin, utilise *belladona* comme un mot français (1698), et son livre est la source du

Dictionnaire de Furetière (1727), qui présente la même forme, et du *Dictionnaire universel de Trévoux* (1752), qui préfère la traduction *belle-dame*.

Cachalot. Abandonnant les étymologies proposées par Tobler (*Z. f. R. Ph.*, IV, p. 376) et Murray (*NED*, s. v.), les dictionnaires les plus récents se rallient à l'opinion de Sainéan (*Les Sources indigènes de l'Étymologie française*, II, p. 247, n. 3) et voient dans le mot portugais *cachalote* l'origine du mot français. Mais ce dernier terme, d'après le dictionnaire de Bloch-v. Wartburg, est peut-être « entré par l'intermédiaire de l'esp. *cachalot*, si celui-ci ne vient pas, au contraire, du fr. » ; première attestation : 1730. Dauzat indique simplement : « empr. au portugais *cachalotte* [...] ou à l'esp. *cachalote* ». Le dictionnaire étymologique espagnol de Corominas mentionne, s. v. CACHA : « port. *cachola* « *cabezota* », de donde *cacholote* o *cachalote*, que paso al cast. *cachalote*, pez de gran cabeza [1795] y al fr. *cachalot* [1751] ».

Le mot français a-t-il été pris directement au portugais ou est-il emprunté à l'espagnol ? Sans prétendre résoudre définitivement la question, nous verserons au débat deux remarques.

Un emprunt français à la langue des marins portugais se fait, en général, au niveau de l'Afrique occidentale, des îles du Cap-Vert, du Brésil ou de l'Inde. Or, jusqu'ici, nous n'avons pas relevé *cachalot* dans les récits de voyages aux Amériques, aux Indes, vers le nord, vers l'Afrique (xvi^e-xvii^e siècles) que nous avons lus pour notre thèse *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722)*. Dans l'état actuel de notre documentation, le mot ne nous paraît pas avoir été emprunté à cette époque dans les mers lointaines.

D'un autre côté, le xvii^e siècle s'est souvent demandé l'origine de l'ambre gris ou *sperma ceti*. Était-ce vraiment du sperme de baleine ? En tout cas, le point de France spécialisé dans la récolte de l'ambre gris était assurément tout voisin de la frontière espagnole. Nous en avons les témoignages suivants :

« l'Ambre gris se recueille encore de present nageant sur la coste de la mer de Bayonne, et de S. Iean-Deluz : et de la est trafiqué à Bourdeaux par les Basques et autres », texte de J. et P. Contant, *Les Œuvres*, Poitiers, 1628, dans les *Commentaires sur Dioscoride*, p. 61.

« Je vous diray donc que i'ay apris de ceux du lieu qui en ont veu à diuerses fois, que l'animal duquel se tire, ce que faussement on appelle

Sperma-ceti, n'est autre chose que le masle de la Baleine, que l'on appelle à Bayonne Byaris, et à S. Iean de Luz, et aux lieux où il se prend Cachalut, et Orca en latin » ; suit la description de l'animal. Lettre de Paul Morisseau, maître apothicaire de La Rochelle, citée dans le même ouvrage, p. 63. On voit que « Cachalut », première attestation du vocable, à notre connaissance, dans un texte français, est donné pour un mot de Saint-Jean-de-Luz. Les apothicaires, auxquels l'ambre gris procurait de l'argent, s'étaient renseignés sur l'origine de la substance.

« Nam postquam discessi Hispania et redii in Insulam S. Joh. de Luca et Bayona ubi in abundantia capiuntur Balænæ, faciebam exactam inquisitionem, unde Sperma illud desumeretur, et præpararetur. Intellexi illud esse desumptum ex cerebro Maris, cum fæmina nullum prorsus habeat [...] Modum autem præparandi non percipere potui quod licet rogaverim Dn. Verdier, Mercatorem Simplicium in Bayona. » Version latine d'une lettre envoyée à M. Verny, pharmacien juré de Montpellier, « ab Amico ex Insula S. Joh. de Luca », citée par J. G. Elsnerus, dans un article intitulé *De natura et præparatione spermatis ceti, Miscellanea Curiosa*, Lipsiæ, 1670, p. 303. Ce texte nous apprend que tel marchand de simples de Bayonne, M. Verdier, préparait lui-même son ambre gris, en 1670, avec les cétacés capturés en abondance à proximité.

Aussi bien est-ce dans l'ouvrage connu d'un droguiste, l'*Histoire générale des Drogues* (Paris, 1694), de P. Pomet, que nous lisons le mot sous sa forme française définitive, donné comme terme propre à la région déjà signalée : « Le blanc de Balaine, que tous les anciens et modernes ont appellé, et qu'on appelle encore aujourd'hui très mal-à-propos, sperme, ou nature de Baleine, est la Cervelle d'une espèce de Baleine, que les Basques appellent *Byaris*, et ceux de S. Jean de Luz *Cachalot* » (II, p. 74). Le nom du cétacé est employé, avec équivalence explicative, à la page précédente, comme légende à une gravure : « Cachalot, ou Baleine Masle ». La table porte : « Cachalot, espèce de Baleine 74 ». Il semble donc que l'on puisse dire que *cachalot* devient dans l'ouvrage un mot français.

Ce n'est là qu'un emploi isolé. Mais le vocable *cachalot* se vulgarise dans le monde savant à la suite d'un incident qui nous ramène à proximité de la frontière espagnole : le 1^{er} avril 1740, un cachalot s'échoua dans l'Adour. Il en fut parlé jusqu'à Paris. L'*Histoire de l'Académie royale des Sciences*, année 1741, présente, p. 26, un exposé intitulé : *Cachalot échoué près de Baïonne et le Journal des Savants*, année 1745, fournit, p. 105, une *Description du Cachalot qui fut pris en 1740. à la Barre de Bayonne*. C'est le mot

utilisé à Bayonne dont se sert le rédacteur de l'*Histoire* : il décrit l'animal, nous dit-il, « d'après les mémoires et le dessein que M. de la Peyronie nous a remis sur ce sujet, et qui lui ont été envoyés à diverses reprises, par M. Despelette Chirurgien major de l'Hôpital militaire de Baïonne ».

Nous supposons donc que c'est le mot espagnol qui est passé à Saint-Jean-de-Luz (*Cachalut*, 1628) ; terme d'apothicaire, il a gagné ensuite, par voie savante, le français technique de Paris (*Cachalot*, 1694). Il ne s'agit encore que d'une hypothèse : *cachalote* n'est attesté en castillan que relativement tard ; il est vrai qu'il reste de nombreux textes à dépouiller.

Campagnol. Ce mot, au sens de « rat des champs à queue velue », se lit pour la première fois chez Buffon, au XVIII^e siècle, tous les dictionnaires étymologiques sont d'accord sur ce point (*DG*, *FEW*, dictionnaires étymologiques de Bloch-v. Wartburg et de Dauzat). On peut préciser la date d'apparition du terme et donner la référence du passage où on le lit : 1758, *Histoire naturelle*, VII, p. 369.

La forme *campagnol* présente un problème, et son origine n'est pas évidente. Peut-on la considérer comme un simple dérivé de *campagne* ? Cela paraît difficile : le suffixe *-ol* n'a pas été utilisé pour créer en français des noms d'animaux. Le *DG*, s. v. *campagnol*, « dérivé de campagne », renvoie au § 239 du *Traité de la formation de la langue française*, mais on ne trouve au paragraphe indiqué, consacré au suffixe latin *-olus*, aucun exemple de nom masculin en *-ol*. Dauzat (*Dic. étym.*, s. v. *campagne*) indique que *campagnol* a été fait « d'après le prov. mod. *campagnol*, *-ou*, campagnard ». Si *campagnol* était attesté en provençal au sens de « rat des champs », l'emprunt serait vraisemblable. Mais le mot ne présente pas cette signification, à en juger par le *TDF*. Le Bourguignon Buffon aurait donc formé le substantif français d'après un adjectif provençal : il serait allé chercher dans une langue étrangère un mot qui ne désigne pas l'animal à nommer, mais une qualité qu'on peut lui attribuer. Ce serait là une démarche étonnante et nous ne croyons pas que Buffon ait jamais procédé ainsi.

On n'est pas plus avancé, semble-t-il, si l'on songe à un emprunt à l'italien : les articles du *DEI* *campagnola*, *campagnuolo*, *-agnolo*, ne révèlent pas l'emploi de ces mots au sens de « rat des champs ». *Campagnola* désigne en effet l'« anguille », et l'on nous invite à comparer à ce terme « in dial. fr. *campagnole arvicola*, *campagnol ratto campestre* » ; ce dernier mot est

le vocable étudié, le précédent est fourni par le *Few*, s. v. *campania* (II, I^e p., p. 153) : « renn. [= Rennes] *campagnole* f. « souris des champs » », forme non datée dont on ne sait pas les rapports avec le français. Quant à *campagnuolo*, *-agnolo*, c'est un adjectif, l'équivalent du français « campagnard » : son utilisation par Buffon, dans le cas étudié, serait aussi étrange, et pour la même raison, que celle de l'adjectif provençal.

Pour y voir clair, il faut, croyons-nous, partir d'un traité du naturaliste italien Aldrovandi, *De Quadrupedibus digitatis viviparis libri tres, et de Quadrupedibus digitatis oviparis libri duo*, Bononiæ, 1637. Nous y trouvons, au chapitre *De Muribus agrestibus*, un paragraphe intitulé « *Synonima et Differentiae* », p. 436. Il commence ainsi : « Aures [sic, pour « Mures »], qui syluestrem, et rusticam ducunt vitam, ad differentiam murium urbanorum agrestes, et secundum Palladium, et Horatium rustici, et ab Italibus *campagnoli* nuncupantur ». On remarquera que « *campagnoli* » est dans ce texte, selon l'emploi normal du mot, un adjectif ; plus précisément, c'est l'adjectif donné comme équivalent italien d'« *agrestes* » et de « *rustici* ». Ce qui le confirmerait d'ailleurs, si c'était nécessaire, c'est qu'Aldrovandi met une majuscule, dans son ouvrage, aux substantifs non latins désignant des espèces animales ; exemples, dans le même paragraphe : « Olaus Magnus memorat in Noruegia bestiolam *Leem* dictam », « citellum, Germanis Zysel dictum ». Mais il se trouve que certains naturalistes étrangers ont lu rapidement ce texte et ont pris l'adjectif *campagnoli* pour le nom italien désignant le rat des champs. Ainsi au moins, parmi les plus importants, Klein et Brisson. J. Th. Klein, dans sa *Qradrupedum dispositio* (Lipsiæ, 1751), p. 57, nomme l'animal : « *Mus agrestis, subterraneus, Campagnoli, Italis* ». Dans *Le Règne animal* (Paris, 1756), p. 175-176, M. J. Brisson fournit même sa source : « *Le petit Rat des champs [...] Mus campestris minor [...] Les Italiens l'appellent Campagnoli. Aldro.* » Les deux auteurs mettent une majuscule au mot, qu'ils prennent pour un nom d'animal, peut-être même pour un nom au singulier.

Buffon donne, pour le nom de la bête (page citée, en note) : « *Campagnol, Mulot à courte queue, petit Rat des champs ; en Italien, Campagnoli* ». C'est chez Klein et Brisson qu'il a trouvé cette dernière désignation. Reportons-nous en effet aux sources qu'il nous donne ensuite. Nous lisons : « *Mus agrestis capite grandi. Klein, de quadr. pag. 57.* » et « *Mus campestris minor. Brisson, Regn. animal. pag. 176.* » Ce sont bien là les références des passages que nous avons cités. Buffon signale encore, entre autres, « *Rat de terre. Memoires de l'Academie des Sciences, année 1756. Mémoire*

sur les Musaraignes, par M. Daubenton. » Ce dernier écrit, p. 213, à propos du même rat : « c'est ce qui m'a déterminé à appeler rat de terre celui qui n'avoit point de nom françois ». La dénomination était maladroite, puisque le campagnol n'était pas le seul rat à ne pas être un rat d'eau. Buffon, pour créer le nom d'espèce qui manquait, a préféré avoir recours au substantif italien désignant, croyait-il, l'animal en question, et il l'a francisé.

Campagnol est donc, chez Buffon, en 1758, un emprunt à l'italien *campagnoli*, présenté à tort par Klein et Brisson, sources du grand naturaliste français, pour le nom italien du rat des champs à queue velue. L'erreur s'explique par un passage mal compris d'un ouvrage d'Aldrovandi (1637).

Crustacé. Le dictionnaire étymologique de Bloch-v. Wartburg donne le mot français pour un « dér. sav. du lat. *crusta* « croûte » » ; première attestation : 1721. Même origine, selon Dauzat, qui précise : « 1721, *Trévoux* ».

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler (*Français mod.*, XXXI, p. 99) l'importance, pour les naturalistes du XVI^e siècle, de la version latine d'Aristote due à Théodore Gaza, intitulée *De Animalibus libri, latine, interprete Theodoro Gaza* (Venetiis, 1476). Nous lisons dans une des nombreuses rééditions de l'ouvrage, celle de Paris (1533) : « Cancris ex crustaceis solis cauda deest » (f. 30 r°) — « Mollibus etiam, et crustaceis hoc idem adhibitum est » (f. 72 r°) — « Hic idem vescendi modus crustaceis est » (f. 72 v°). Ces passages, tirés du traité *De Historia Animalium*, montrent que Gaza, pour traduire le grec *malakostrakos*, crée le mot latin *crustaceus*, qui double *crustatus*. *Crustaceus* appartient désormais au latin de la zoologie. Il est adopté par G. Rondelet dans ses *Libri de Piscibus marinis* (Lugduni, 1554-1555) ; le livre XVIII, dans le tome 1, s'intitule en effet : « Quae dicantur Crustacea », p. 534 ; il s'agit des poissons « molli testa operta, quae Plinius crustis infecta et crustata vocat, vulgus crustacea ». De même Aldrovandi : « Quae Graeci et praesertim Aristoteles μελάχτωτοι, Latini hoc tempore Crustacea vocant : Plinius Crustata » (*De Animalibus exsanguibus reliquis quatuor /...*, Bononiae, 1606 ; p. 92). J. Jonston, enfin, écrit à la p. 11 de ses *Historiae naturalis de exanguibus aquaticis libri IV* (Amstelodami, 1665) : « Quae Crustata Plinio, illa Latinis aliis Crustacea, quod molli crusta operta sint ».

L. Joubert, dans sa traduction de Rondelet, *La première partie de l'Histoire*

entière des Poissons (Lyon, 1558), ne francise pas le mot, mais parle de « poissons couverts de crouste ou coque », I, p. 385. Pas de trace non plus de *crustacé* dans les ouvrages de P. Belon rédigés en français, en particulier dans *L'Histoire naturelle des estranges poissons marins*, Paris, 1551. Furetière utilise « poisson » et « testacé ». Ce n'est qu'à la date de 1713 que nous lisons sous la plume de Nicolas Andry de Boisregard, un médecin féru de latin, comme le montrent les notes de son livre : « L'ECREVISSE est un poisson crustacé, fait à peu près comme le scorpion, mais beaucoup plus gros », dans le *Traité des Alimens de Caresme*, Paris, 1713, I, p. 338. Le savant anglais J. Woodward avait publié à Londres, en 1714, un ouvrage intitulé : *Naturalis historia telluris, illustrata et aucta*. On y lit, p. 35, les expressions « crustaceo Animalium marinorum genere », « Crustacei generis Animalia ». Un rédacteur du *Journal des Savants*, rendant compte du livre, écrira l'année suivante : « on ne rencontre presque aucun de ces poissons crustacées ou couverts d'une écaille » (année 1715, p. 20). Le mot, encore nouveau, a besoin d'être glosé ; l'orthographe montre qu'il s'agit d'une adaptation du latin des savants ; comparez *scarabée*, *cétacée* (encore en 1804, Lacépède).

Le français *crustacé* (1713, Andry de Boisregard), variante *crustacée* (1715, *Journal des Savants*), est donc un emprunt au latin des naturalistes *crustaceus*, mot qui paraît créé par Th. Gaza (1476) pour traduire le grec *malakostrakos*.

Feuillantine. L'excellent *FEW* signale, au sens d'« espèce de gâteau », *feuilletine*, 1655, chez N. de Bonnefons, p. 44, puis *feuillantine*, 1680, réfection du premier mot par étymologie populaire, d'après *feuillantine* « religieuse » Dauzat indique : « *feuillantine*, religieuse [...], au fig., gâteau feuilleté, vx (1680, Richelet), par jeu de mot avec *feuilleter* ».

On lit bien chez Bonnefons, dans *Les Delices de la Campagne* (Amsterdam, 1655), p. 44, le titre : « *Feuilletine* ». Mais il semble que ce soit là une coquille typographique : la suite du texte porte « *feuillentine* », p. 45 ; « *Fueillentine* », p. 46 ; la table présente : « *Fueillentine* ». D'ailleurs un livre de cuisine plus ancien de deux ans, et peut-être consulté par Bonnefons, ignore « *feuilletine* » ; on trouve, en effet, dans *Le Pastissier françois* (Paris, 1653), anonyme : « une *fueillentine* », p. 106 ; « la *fueillentine* » et « une *fueillentine* », p. 108 ; « *Feullientes* » (*sic*), à la table.

Pourtant le nom de la religieuse n'a pas été donné directement au gâteau feuilleté, comme on pourrait le croire. Il se trouve par hasard que

Tallemant des Réaux a assisté au passage du mot *feuillantine* à ce sens. Rapportons son témoignage d'après l'édition intégrale annotée d'Adam-Delassault (2 vol., Paris, 1960-1961). Le président aux Enquêtes Balthasar Lescalopier avait une femme volage ; en janvier 1646, il obtint contre elle un arrêt du Conseil et la conduisit lui-même, en plein jour, dans un carrosse, chez les Feuillantines du Faubourg Saint-Victor. Les Parisiens en firent des gorges chaudes et l'abbé de Laffemas, précise le chroniqueur (éd. cit., II, p. 249), « fit la chanson que voicy, qui a tant courû par tout le royaume, et qui en a tant fait faire d'autres. » Suit une chanson qui met en scène la présidente de façon burlesque, et dont le refrain (à variations) est du type : « On me fou, on me fourre aux Feuillantines. » Un contemporain, Olivier Lefèvre d'Ormesson, confirme dans son *Journal*, à la date du 13 septembre 1646 : « La chanson des Feuillantines se chante par toute la France et en tous les villages » (ibid., p. 1114). Tallemant poursuit : « Cela fit un bruit de diable, et les enfans se monstroient le pauvre Lescalopier par les rües : « Tiens, tiens, » disoient-il, « voylà le mary de la *Feuillantine* ». En ce temps-là on s'avisa de faire certaines rissoles au sucre, qu'on appella d'abord des *Florentines* ; peut-être que le premier pastissier qui en fit se nommoit Florent ; mais aussytost de *Florentines* elles devinrent *Feuillantines* » (ibid., p. 251).

Il s'agirait donc de la réfection de *florentine* en *feuillantine* d'après le sobriquet d'un personnage grotesque dont chacun parlait alors (1646). Le fait qu'il s'agit d'un gâteau feuilleté, à en juger du moins par la recette de 1653, dut faciliter la chose. Reste la question de la créance à accorder à Tallemant. Ses derniers éditeurs, après étude minutieuse, voient dans les *Historiettes* « un témoignage d'une extraordinaire vérité, aussi bien dans le détail que par l'image d'ensemble » qu'elles donnent de l'époque.

On a pu constater que Tallemant présente l'orthographe définitive du mot en 1659, date d'achèvement de son ouvrage (éd. cit., I, p. xv).

Olivâtre, adjectif. Le mot est daté, sans que sa nature soit précisée, de 1553, dans les dictionnaires étymologiques de Bloch-v. Wartburg et de Dauzat ; le second livre indique l'auteur : Belon. La référence se lit dans le *FEW*, où les lignes suivantes sont consacrées au vocable : « Mfr. nfr. *olivastre* adj. « qui se rapproche de la couleur de l'olive » (1553-Ac. 1718, R Ph 43, 196), *olivâtre* (seit Mon 1636), castr. oulibastre. »

Reportons-nous à la page indiquée, dans le tome XLIII de la *Revue de*

Philologie française. Nous y trouvons bien, cité par H. Vaganay, le texte cherché de Belon ; il nous est présenté, parmi d'autres prédatations, parce qu'il fournit une attestation plus ancienne du mot, daté jusqu'alors de 1575. Citons : « [1575. Thevet, *Cosmogr. univ.*, f. 98 v°] 1553. Juju-biers, dont l'une des especes est assez cogneue en France, laquelle on nomme faussement en plusieurs lieux, tant à Paris qu'ailleurs, *Olivastre*. »

Le texte de 1553 présente donc le nom *olivastre*, arbre. Pour l'adjectif, la plus ancienne attestation reste celle de Thevet. Avant de l'examiner, on remarquera qu'*olivâtre* est essentiellement employé dans notre langue pour qualifier la peau ; le teint olivâtre caractérise pour nous des hommes qui vivent sous un soleil ardent. On notera ensuite qu'un adjectif de couleur dérivé d'*olive* ne peut guère avoir été créé que par un Méditerranéen, auquel les olives étaient familières.

Le passage de la *Cosmographie universelle* qui contient le terme étudié est cité, avec une coupure, par le *DG* ; ce dernier fournit aussi la référence : f° 98 v° [t. 1]. Il s'agit de la région de « Cephale », dans le pays de « Benomotapa » (= Monomotapa). « Les habitans y sont noirs, et ont les cheveux fort crespes : combien qu'il s'en trouue d'un peu oliuastres, gens de bon esprit, courtois, et desquels la conscience est bonne et droicturiere. Ils adorent un seul Dieu, qu'ils appellent *Mozimo*. » Les sources de Thevet ne sont pas toujours faciles à découvrir, car ce géographe plein de fantaisie brode et déforme. Nous avons été amené à reconnaître qu'une des principales était le recueil italien de Ramusio (cf. notre *Contribution* déjà citée, p. 87, 181, 268). De fait, le *Primo volume e terza editione delle Navigationi et viaggi* (Venise, 1563) présente, dans un chapitre traduit du récit de J. de Barros (f° 393 r°) : « Tutta la gente di questa regione generalmente è negra dell'i capelli ritorti, nondimeno ha piu intelletto che l'altra che corre verso Mozambique, Quiloa, Melinde [...] La gente del stato di Benomotapa è molto piu disposta per conuertirsi alla nostra fede, percioche credono in un solo Dio che loro chiamano Mozimo ». Le reste du chapitre est également démarqué par l'auteur français. Mais le texte italien ne fournit pas ici *olivastro*. *Olivastre* serait-il une création de Thevet, qui est d'Angoulême ? Non. Il n'a eu qu'à feuilleter le recueil italien pour trouver, par exemple au f° 357 r°, « di color oliuastro », à propos d'autres peuples. Le mot italien est en effet plus ancien que ne l'indique le *DEI* (« xvii sec. »). Il est donc probable qu'*olivastre* est chez Thevet, dans sa *Cosmographie universelle*, l'adaptation d'*olivastro*. Ce

qui confirme cette hypothèse c'est que dans un autre ouvrage précédemment paru, mais pour la plus grande part original, Thevet n'utilise pas *olivastre*, même lorsqu'il parle des différentes couleurs de peau qu'on rencontre en Afrique. Ouvrons en effet *Les Singularitez de la France antarctique*, édition de Gaffarel, Paris, 1878. Nous lisons, p. 43, à propos des Éthiopiens : « ce n'est pas à dire que ceux généralement de toute l'Afrique, soyent également noirs, ou de semblables meurs et conditions les uns comme les autres [...] Ceux de l'Arabie et d'Egypte sont moyens entre blanc et noir : les autres bruns ou grisatres, que l'on appelle Mores blancs : les autres parfaitement noirs ». Le mot *olivastre* n'est pas employé non plus à propos des Brésiliens, p. 146.

Il y a plus. Un récit de voyage présente l'adjectif étudié un demi-siècle avant la *Cosmographie* de Thevet, et c'est bien là, sinon la première attestation du mot français — la recherche continue —, du moins une des plus anciennes. Il s'agit de la traduction attribuée à J. Fabre du récit de Pigafetta, soit *Le voyage et navigation faict par les Espagnolz és Isles de Mollucques*, petit livre publié à Paris ; le bibliographe G. Atkinson (*La Littérature géographique française de la Renaissance*, Paris, 1927 ; livre n° 29) et l'historien Ch.-A. Julien (*Les Voyages de Découverte et les Premiers Etablissements, XV^e-XVI^e siècles*, Paris, 1948 ; p. 342) proposent tous deux, comme date probable de l'impression, 1525. Texte français : « Ilz [les « Caphres » des Philippines] sont oliuastres, cras, painctz, et se oyndent de huyles, pour le soleil et le vent », f° 19 v°. La confrontation avec l'original est aisée, grâce à la précieuse édition de Robertson : *Magellan's Voyage Around the World by Antonio Pigafetta [...]*, Cleveland, 1906. Nous lisons bien, comme attendu, à propos du même peuple, les lignes suivantes : « sonno oliuastri grassi de punti et se ongeno con olio de cocho et de giongioli per lo solle et per il vento », 1, p. 104. On relève encore « oliuastri » (1, p. 40), « aliuastri » [*sic*] (1, p. 92), « oliuastro » (1, p. 118) ; mais Fabre, ici moins audacieux, a traduit « de couleur dolue », respectivement f° 5 r°, f° 16 r°, f° 22 v°. C'est évidemment là une façon de parler plus courante en 1525.

On conclura que, jusqu'à plus ample informé, l'adjectif *olivâtre* (*olivastre*) se lit pour la première fois en 1525, date probable de publication d'un des plus anciens récits de voyage au long cours imprimés en français. Il est, dans ce texte, l'adaptation de l'italien *olivastro*, bien attesté dans l'original. L'adjectif français paraît donc emprunté à l'italien, ce que laissait déjà penser une attestation de 1575 (Thevet).

Oolithe. Ce mot a été « comp. avec les mots grecs *ōon* « œuf » et *lithos* « pierre », pour traduire l'all. *Rogenstein* », nous dit le dictionnaire étymologique de Bloch-v. Wartburg, qui date le terme, depuis la première édition, de 1752. Même étymologie chez Dauzat ; datation : 1762 (*Acad.*). Le *FEW* (1955), s. v. *ōon*, s'en tient à la date de 1762 pour la première attestation.

Si *oolithe* a d'abord été créé dans notre langue, on ne peut manquer de se demander pourquoi le savant français auteur du mot est parti d'un mot allemand. S'agirait-il d'un bilingue ? Tout s'explique au contraire fort naturellement s'il s'agit d'un savant de langue allemande qui a voulu former un mot scientifique latin, adapté ensuite par le français. Nous pensons que c'est ce qui s'est passé.

Si l'on examine les divers noms de la pierre, entre les années 1700 et 1720, chez les savants de langue germanique, on trouve des formes latines variées, mais non pas *oolithus*, en face de formes allemandes également variées, mais parmi lesquelles *Rogenstein* est le plus fréquent. Exemples :

J. J. Scheuchzer, *Specimen lithographiae helveticae curiosae*, Tiguri, 1702 : « *Hammites* Plin. fig. 55. Ovis piscium similis est », p. 40. « *Synonyma, quae huic Lapidi è minoribus scil. ovulis constanti, (nam qui majoribus constat ovis, Pisolithus, vel Orobias, non est praesentis considerationis) competitunt, sunt Rogenstein, Ragenstein, weil er dem Fisch-Rogen ähnlich sihet ; Meconites [...], Cenchrites [...]. Magis adhuc meretur Cenchritae nomen Hammita Basileensis* », p. 41.

C. N. Lange, *Historia lapidum figuratorum Helvetiae*, Venetiis, 1708 : « *Hammites, seu Ammonites [...] Cenchrites [...] constant ex arenulis minoribus sphaericis et subrotundis, sed tamen arctè unitis, et quasi tunica involutis, ova piscium in suo ovario adhuc delitescentia admodum curiosè exhibentibus, quamobrem vulgo Hammitae seu Ammonitae nuncupantur : Rogen- oder Ragenstein* », p. 67-68.

J. J. Baier, 'Οὐκτογραφία norica, Norimbergae, 1708 : « Certe enim HAMMITES, saltem ille qui granis majusculis et rotundis, ovula piscium referentibus componitur, indeque *Rogenstein* appellatur, pro iisdem [...] agnoscere [...] haud vereor », p. 67. La table a encore la forme « *Hammonites* », avec renvoi au même passage.

D. S. Büttner, *Rudera Diluvii testes*, Leipzig, 1710 : « und der *Hammites* oder *Rogenstein* solls beweisen », p. 244. La table donne encore : « *Ovaria* ».

G. A. Helwing, *Lithographia Angerburgica*, Regiomontani, 1717 :

« Hammites seu Ammites vel Ammonites [...] lapis est ex arena concretus, et ovis piscium similis [...] apud Autores variant Ammitarum appellations. Majorem nominant *Pisolithum* sive *Orobiam* Germ. *Erbstein* [...] Ad minores referunt *Cenchritem*, Germ. *Hirsenstein* [...] Deinde etiam *Meconitem* », I p. 39.

G. F. Mylius, *Memorabilium Saxoniae subterraneae pars II*, Leipzig, 1718 : «... einen Hammonitem, andere nennen ihn Ammonitem, oder Hammitem germ. Rogenstein », p. 69. « *Pisolithus* », p. 72.

L'équivalence savante *oolithus* se lit pour la première fois, à notre connaissance, en 1721 : le savant F. E. Brückmann publie alors, à Helmstedt, un opuscule intitulé *Specimen physicum exhibens historiam naturalem oolithi, seu ovariorum piscium et concharum in saxa mutatorum*. Il sera bientôt réimprimé par son auteur, avec des notes, dans le recueil intitulé *Thesaurus subterraneus Ducatus Brunsvigii*, Braunschweig, 1728 ; p. 127 sqq.

Il faut croire que l'ouvrage fut remarqué : un rédacteur du *Dictionnaire universel de Trévoux* (1752) y fait évidemment allusion, s. v. *ammonite*, dans un texte qui francise le vocable latin ; mais une coquille a mis en piteux état le nouveau mot français : « Un Auteur Allemand, qui publia en 1721. une Dissertation latine sur cette pierre, l'appelle *Ooliche* ».

Le recueil de noms et de caractéristiques intitulé *Sciagraphia lithologica curiosa seu : Lapidum figuratorum Nomenclator*, Gedani, 1740, œuvre de Scheuchzer complétée par J. T. Klein, s. v. *Ammites*, attribue la forme *Oolithes* (*sic*) à Brückmann, dans une adjonction de Klein ; la fin du mot a dû être influencée par les synonymes latins déjà signalés. En 1747, le naturaliste suédois J. G. Wallerius fait paraître son traité *Mineralogia, Eller Mineral-Riket*, Stockholm. Il y adopte, p. 330, pour nom latin de la pierre, la forme nouvelle de Klein : « *OOLITHES. Ammites. Orobias. Pisolithus. Pisa lapidea* ». Ce livre est bientôt traduit en allemand par J. D. Denso : *Mineralogie, oder Mineralreich*, Berlin, 1750. Au chapitre intitulé *Rogenstein*, p. 420, le mot devient, dans le même contexte latin, « *Oolites* », mais on lit, quelques lignes plus bas, « *Oolithes* ». C'est cette version que traduit dans notre langue le baron d'Holbach, en 1753, sous le titre *Minéralogie ou Description générale des substances du Règne minéral par M^r Jean Gotschalk Wallerius*, Paris. Le titre du chapitre devient : « *L'Oolithe* », II, p. 9, et, après les formes latines plus ou moins bien reproduites (« *Oolithes* », « *Oolithis* »), le développement montre le mot bien francisé : « Les oolithes se distinguent par la couleur... »

Cet ouvrage a son importance : l'*Encyclopédie*, s. v. « *Oolite* », s. f. ou

Pierre Ovaire » (XI, tome publié en 1765), mentionne l'opinion de Wallerius sur la pierre. Mais le rédacteur a adopté l'orthographe du *Dictionnaire de l'Académie* (1762 ; aussi 1798), qui présente un article « *Oolites*, s. m. pl. ». La fin du mot, semble-t-il, est ici analogique de la terminaison *-ite*, qu'on trouve dans les noms français de nombreux minéraux, à commencer par les synonymes *ammonite* et *hammite*. Mais le *Dictionnaire universel des Fossiles propres et des Fossiles accidentels* (Avignon, 1763), d'E. Bertrand, présente à sa place alphabétique la forme définitive *oolithe*, avec renvoi à l'opuscule de Brückmann.

En conclusion, le savant allemand F. E. Brückmann paraît avoir, le premier, utilisé *oolithus* (1721), créé à l'aide de mots grecs pour donner un équivalent à l'allemand *Rogenstein*. C'est cette forme de latin scientifique qui est à l'origine, directement ou non, des formes françaises *oolcipe* (1752), *oolithe* (1753, 1763), *oolite* (1762, 1765).

Stalactite, stalagmite. Nos dictionnaires étymologiques donnent ces mots pour dérivés savants des mots grecs *stalaktos* « qui coule goutte à goutte », *stalagmos* « écoulement goutte à goutte » ; premières attestations : *salamite*, XVII^e s., forme peut-être due à une faute d'impression (Bloch-v. Wartburg), qu'on lit chez Colbert (Dauzat) ; *stalactite*, 1719 (Bloch-v. Wartburg), 1743, Geffroy (Dauzat).

L'ouvrage collectif intitulé *De omni rerum fossilium genere, gemmis, lapidibus, metallis* (Tiguri, 1565) contient un traité du célèbre Conrad Gesner, *De rerum fossilium, lapidum et gemmarum maximè, figuris*. Nous y apprenons, au f° 73 r°, que le nom de « stalagmites » a été créé, en latin scientifique, par l'humaniste connu Georgius Fabricius. Ce dernier abandonnait parfois les auteurs latins pour les sciences naturelles ; le recueil cité présente d'ailleurs le résultat de certaines de ses recherches sous le titre : *De metallicis rebus ac nominibus observationes variae et eruditae, ex scedis Georgij Fabricij*. Quoi qu'il en soit, Gesner cite une lettre qu'il a reçue de Fabricius : « Hammites alius est à Stalagmite. sic eum nomino qui e guttulis calidarum in terra arenaria formatur ». La différence s'impose aussi à Gesner, qui reprend le terme fabriqué par son ami : « Caeterum ut Hammites totus arenulis rotundis constat : ita Stalagmites, aptè sanè à doctissimo viro Georgio Fabricio dictus, è guttis itidem rotundis, in lapidem gypseae substantiae conuersis, totus coagmentatur ». Le mot se lit à nouveau un peu plus loin (f° 73 v°) : il fait partie désormais du vocabulaire scientifique latin.

Gesner possède un fragment de stalactite, qu'on lui a envoyé « ex mirabili quodam subterraneo Germaniae antro, quod *Baumanshol* appellant ». Quant au nom de cette concrétion : « Stiria lapidea : quam Germani *ein Wallstein* vocant, priuatim verò *ein Tropfstein*, id est, stillatitium lapidem » (f° 30 v°).

Un ouvrage de la fin du XVI^e siècle a groupé les passages des livres savants consacrés à la production et à la dissolution de pierres par des liquides. Il s'agit du *De Causis Concretionis et Dissolutionis rerum quarundam, tam extra quam intra corpus humanum*, de Jacob Mock (Friburgi Brisgoiae, 1596). Les passages cités de Gesner y figurent (p. 29 sqq.), mais nous avons en vain cherché trace du mot « stalactites » chez les divers auteurs. Il y a donc de grandes chances pour qu'il n'existe pas alors. On ne le trouve pas non plus dans l'index d'un traité souvent cité, paru au début du XVII^e siècle : *Andreae Baccii Elpidiani Philosophi [...] de gemmis et lapidibus pretiosis [...] in latinum sermonem conuersus [...] a Wolfgango Gabelchovero [...]*, Francofurti, 1603. Mais le livre d'Anselmus de Boodt, *Gemmarum et lapidum historia* (Hanoviae, 1609), présente, p. 207, un chapitre 237 intitulé : *De aliis lapidibus qui ad Ossifragi genera referuntur, et primum de Stalactite seu Stillatitio lapide*. Le texte qui suit reprend l'expression de Gesner : « Ex aquis lapidificam vim habentibus [...] concrescit stillatitius lapis Germanice *Walstein*, seu *Tropfstein* appellatus ». Il semble que « Stalactites », qu'il a fallu expliquer par le synonyme « Stillatitius lapis », soit une création d'A. de Boodt, destinée à faire pendant à « Stalagmites ». Le chapitre qui suit, p. 207 également, s'intitule en effet : « *De Stalagmite* ». Il doit beaucoup à Gesner ; en voici le début : « Stalagmites è guttis rotundis in lapidem gypseae substantiae conuersis, totus coagmentatur in terra arenosa ».

En 1644 enfin paraît une traduction, due à J. Bachou, de l'ouvrage précédent : *Le parfaict Ioaillier ou Histoire des Pierreries Composé par Anselme Boece de Boot, Et de nouveau enrichi de belles Annotations, Indices et Figures, Par André Toll, Doct. Med. de Leide* (Lyon). Nous y lisons, p. 542, le titre : « *De diuerses autres Pierres qui se rapportent aux especes de l'os rompu, et premierement de la Pierre Stalactite ou Pierre distillée* ». Le chapitre suivant, intitulé « *De la Pierre Stalagmite* », p. 543, commence ainsi : « La stalagmite se forme et se condense de gouttes rondes, changées en pierre de substance de plastre, dans une terre sablonneuse ». Ajoutons que la liste alphabétique des pierres, placée au début de l'ouvrage, donne bien : « Stalactite », « Stalagmite ».

En conclusion, les mots français *stalactite*, *stalagmite*, attestés en 1644 (J. Bachou), sont l'adaptation de vocables propres au latin des géologues ; *stalagmites*, attesté en 1565, est dû à l'humaniste G. Fabricius ; *stalactites*, attesté en 1609, chez A. de Boodt, paraît créé à son tour, en latin scientifique, pour remplacer *stillatitius lapis*, avec lequel, pour le sens, *stalagmites* faisait couple, ce que n'indiquait pas la forme. Pour forger un nom synonyme de *stillatitius lapis*, qui correspondît, grâce à l'identité de radical, à *stalagmites*, l'adjectif *stalaktos* s'imposa, étant l'exact équivalent de *stillatitius*. Quant à l'expression remplacée de *stillatitius lapis*, elle traduisait littéralement, chez Gesner (1565), l'allemand *Tropfstein*.

Nancy.

R. ARVEILLER.